

Enquête sur la distribution géographique du silex du Grand-Pressigny (Indre et Loire)

par EM. DE MUNCK

Tel est le titre d'un magistral ouvrage par lequel M. de Saint Venant a démontré que l'industrie néolithique du Grand-Pressigny répandait ses produits dans toute la France, en Suisse, en Italie et en Belgique (1).

Au cours d'une conférence faite dernièrement sous les auspices de la Société d'Anthropologie de Bruxelles, l'éminent professeur d'Anthropologie à l'Université de Genève (2), le docteur Pittard, signala la découverte, sur les emplacements des célèbres cités lacustres de la Suisse, de blocs de silex du Grand-Pressigny qui avaient été débités sur place par l'homme préhistorique.

Pour la Belgique, nous sommes loin d'être documentés d'une façon aussi précise et il serait éminemment utile de voir dresser une liste de TOUTES les localités où des silex provenant des célèbres ateliers néolithiques Tourangeaux auraient été découverts.

Dans ma pensée, il serait également fort utile de voir décrire et figurer, en guise de complément à cette liste, les pièces les plus belles et les plus caractéristiques de l'industrie du Grand-Pressigny recueillies en Belgique.

Déjà, notre excellent collègue M. Jean Houzeau de Lehaie a répondu à mon appel en me donnant la description d'une splendide pointe de lance pressignienne découverte à Spiennes en 1864. J'ose espérer que tous les préhistoriens belges voudront bien suivre son exemple en vue de la publication éventuelle de leur documentation dans le Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles.

M. E. Van den Broeck a fait observer qu'en vue d'assurer aux résultats à espérer de cette enquête la plus grande valeur scientifique possible, il semble nécessaire d'attirer l'attention des partici-

(1) Voir *Compte rendu du Congrès préhistorique de Tours*, 6^e session, 1910.

(2) Cette conférence, donnée dans le Grand Auditorium de Physique de l'Université de Bruxelles, le 10 janvier 1928, avait pour sujet : *Les populations lacustres et les bases préhistoriques de la civilisation moderne*.

pants sur la stricte obligation de n'introduire dans l'énumération des pièces originaires du Grand-Pressigny que des éléments *authentiquement* recueillis sur le sol belge et chaque fois qu'il sera possible, accompagnés de détails précis sur les conditions de la découverte. L'existence de pièces de l'espèce au sein de *collections belges*, sans indication précise de localité et sans garantie d'authenticité de la trouvaille *sur le sol belge*, sera, de préférence, passée sous silence, sous peine de fausser les résultats de l'enquête.
